Préparation et forme des marchés publics

Pratique de la dématérialisation des marchés publics

2 jours (14h00) | ★★★★½ 4,6/5 | MP-6819016 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 395 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Actualiser et sécuriser ses pratiques en matière de dématérialisation
- Assurer la gestion électronique des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) et des offres
- Appliquer les nouvelles mesures de dématérialisation en phase exécution

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître la réglementation générale des marchés publics ou avoir une pratique dans ce domaine

Public concerné

Toute personne devant participer à la mise en place de procédures dématérialisées de marchés publics (secteur public)

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Rappel du cadre juridique de la dématérialisation des marchés publics

- Focus sur le Code de la commande publique et ses arrêtés
- Le plan de transformation numérique de la commande publique
- Les guides très pratiques de Bercy
- Les principales obligations du pouvoir adjudicateur
- Les principales obligations de l'opérateur économique

Faciliter la candidature des entreprises avec le DUME

- Le principe « Dites-le-nous une fois »
- Le fonctionnement du DUME
- La base de données de e-Certis

Garantir la sécurité de la dématérialisation de la passation des marchés publics

- Focus sur les clauses essentielles du Règlement de la Consultation (RC) en matière de dématérialisation de la consultation
- Les échanges dématérialisés : la réponse aux questions des candidats en cours de consultation, les demandes de précisions au cours de l'analyse des offres, la gestion dématérialisée des négociations...
- Revue générale des principaux risques techniques liés à la dématérialisation
- Les éléments de la sécurité des marchés publics électroniques : signature électronique, certificat électronique, cryptographie, horodatage, archivage électronique et prestataires de services de confiance
- Les contraintes organisationnelles à envisager pour le pouvoir adjudicateur et l'opérateur économique
- Les équipements nécessaires
- Les précautions à prendre pour réduire tout risque de dysfonctionnement
- La solution de traitement des virus
- Les difficultés et les précautions à prendre

ÉTUDE DE CAS
Remise d'exemples et analyse critique des clauses d'un Règlement de Consultation (RC) en matière de dématérialisation
Mise en ligne de consultations électroniques sur le profil acheteur

Mise en pratique du DUME

2e jour

Optimiser l'efficacité de l'achat public par l'usage des nouvelles technologies

- Utiliser le Système d'Acquisition Dynamique (SAD)
 - définition du SAD
 - modalités de mise en œuvre
- Utiliser les enchères électroniques inversées
 - mode de fonctionnement
 - facteurs de réussite de l'enchère électronique

Traiter les plis électroniques

- Les arbitrages à faire autour de la signature électronique : la rendre obligatoire ou pas pour le candidat ?
- Les personnes désignées pour l'ouverture des plis électroniques
- Ouvrir les copies de sauvegarde
- Traiter les demandes de régularisation des candidatures ou les demandes de précisions
- Traiter les candidatures électroniques d'entreprises groupées
- Gérer la transmission et la réception des plis
- Vérifier la régularité des offres électroniques
- Les éléments à vérifier sur le certificat électronique de signature de l'attributaire

ÉTUDE DE CAS
Ouverture de plis électroniques et vérifications utiles

Suivre la fin de la passation électronique d'un marché public

- La signature électronique du marché par l'acheteur
- Le contrôle de légalité électronique
- Les conditions de l'archivage électronique

Maîtriser l'exécution dématérialisée du marché

- Les ordres de services
- Les bons de commande
- Le décompte général et définitif

Publier les données essentielles de vos marchés : l'open data

- Identifier les données à publier
- Les modalités pratiques de l'open data
- Les risques de contentieux liés à la publication ou non des données essentielles

Intégrer le process de facturation électronique

- L'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique
- La généralisation des factures électroniques dans l'achat public
- Le portail public de facturation : Chorus Pro

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.